

**3<sup>e</sup> assemblée publique de l'exercice 2009-2010 du conseil d'administration  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE  
17 septembre 2009, à 16 h 00**

Procès-verbal de la troisième (3<sup>e</sup>) assemblée publique de l'exercice 2009-2010 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 17 septembre 2009, à 16 h 00, à la Ville de La Tuque.

**PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup> France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M <sup>me</sup> Danielle Bolduc	Siège, Éducation
M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. France Cormier	Siège, Développement social
M. Sébastien Duchesne	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Robert Lalonde	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Éric Lord	Siège, Qualité de vie
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M. André Nollet	Siège, Économie
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville

**ABSENCES :**

M. Michel Angers	Siège, Main-d'oeuvre
M <sup>me</sup> Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Reynald Périgny	Maire, Municipalité de Saint-Tite
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M <sup>me</sup> Éva Ottawa	Grand chef, Conseil de la Nation Atikamekw

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :**

M. Jérôme Marsais	Observateur, Collectivités d'influence
M <sup>me</sup> Liette Moreau	Observatrice, Collectivités d'influence
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M<sup>me</sup> France Beaulieu, préside l'assemblée.

---

**MOT DE BIENVENUE**

Après avoir constaté le quorum, M<sup>me</sup> France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/09-10-03-033

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 18 juin 2009
- 3.0 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)
  - 3.1 Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource
  - 3.2 Mandat pour une étude sur le principe d'utilisateur-payeur sur les terres du domaine de l'État en Mauricie

- 4.0 Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (MAMROT)
- 5.0 TGV Net
- 6.0 Transport collectif
- 7.0 Fonds de partenariat en tourisme
- 8.0 Fonds de développement régional
  - 8.1 Bilan
  - 8.2 Projets
    - 8.2.1 Portrait et plan action habitation (AA-140-09)
    - 8.2.2 Écol'Hôtel Boutique (AA-103-08)
    - 8.2.3 Stratégie Jeunesse 2009-2012 (AA-146-09)
- 9.0 Points d'information
  - 9.1 Mémoire portant sur le projet de loi no 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier (Commission de l'économie et du travail)
  - 9.2 Mission d'étude sur la relève d'entreprise
- 10.0 Liste des chèques
- 11.0 Varia
- 12.0 Questions du public
- 13.0 Date de la prochaine rencontre et calendrier des rencontres
- 14.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Pierre Bouchard, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 11.1 Demande relative à la Biomasse forestière
- 11.2 Forum sur la communauté entrepreneuriale
- 11.3 Demande relative à la prolongation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR)
- 11.4 Demande relative à la Charte de la Coalition Bois Québec
- 11.5 Utilisation du bois dans les édifices publics
- 11.6 Remerciements

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/09-10-03-034 2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2009**

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Danielle Bolduc, appuyée par M. Robert Lalonde, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 18 juin 2009, tel qu'il a été déposé en inscrivant M<sup>me</sup> Liette Moreau aux absences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/09-10-03-035 3.0 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

**3.1 Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource**

**Résolution relative au Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource**

Pour faire suite à la recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Elzéar Lepage, d'adopter le budget proposé dans sa forme actuelle (préliminaire) pour un montant de 957 460 \$, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET 2009-2010	
Budget du MRNF 09-10	1 500 000,00 \$
Administration (5%)	75 000,00 \$
Signalisations ponts	10 000,00 \$
Argent disponible 09-10	1 415 000,00 \$
Réserve coûts supplé.	80 000,00 \$

Résumé budgétaire des projets		
Montants attribués	957 460,60 \$	
	Montant	Pourcentage
Ponts	685 522,00 \$	71,60%
Ponceaux	271 938,60 \$	28,40%
Projets de moins de 10 000 \$	160 000,60 \$	16,71%
Projets plus de 10 000 \$	797 460,00 \$	83,29%

NON ATTRIBUÉ  377 539,40 \$

et de lancer un deuxième appel de projets en septembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2 Mandat pour une étude sur le principe d'utilisateur-payeur sur les terres du domaine de l'État en Mauricie

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a prévu dans un plan de travail (2009-2010), une étude sur le principe d'utilisateur-payeur sur les terres du domaine de l'État.

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. Lucien Mongrain, de mandater M. Michel Vincent, de Del Degan, Massé, expert-conseil, pour réaliser l'étude selon les devis déposés pour un montant de 17 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-03-036

### 4.0 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE EN PLACE DE RÉSEAUX DE SENTIERS DE VÉHICULES HORS ROUTE (MAMROT)

#### Résolution relative au Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR)

CONSIDÉRANT que le Programme, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, vise à soutenir financièrement la réalisation de travaux d'aménagement ou d'amélioration des sentiers dans le but de réduire, voire éliminer les inconvénients de voisinage reliés à la pratique de ce loisir et à assurer la sécurité des utilisateurs de véhicule hors route tout en générant des retombées économiques en région;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme un montant minimum de 100 000 \$ est réservé à la Mauricie et qu'un montant maximum de 500 000 \$ peut être octroyé par territoire couvert par les conférences régionales des élus;

CONSIDÉRANT la fragilité du réseau de sentiers motorisés en Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a été ciblée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour prioriser les projets;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a mandaté le Comité régional sur les sentiers récréatifs afin de lui fournir une recommandation concernant la priorisation des projets;

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Réjean Gaudreault, de recommander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la priorisation des projets suivants :

Nom du projet	Montant accordé
Priorité # 1 : Sentier de quad, chemin du lac Wayagamac, La Tuque	107 500 \$
Priorité # 2 : Sentier de quad, de Lac-aux-Sables au lac Wayagamac, via Trois-Rives	150 000 \$
Priorité # 3 : Sentier de motoneige dans la municipalité de St-Boniface	57 028 \$
Priorité # 4 : Sentier de quad dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	9 707 \$
Priorité # 5 : Sentier de quad et de motoneige, projet de signalisation en Mauricie	100 000 \$
Priorité # 6 : Sentier de motoneige et de quad d'hiver, à Lac Édouard	83 845 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-03-037

## 5.0 TGV NET

Le rôle de TGV Net Mauricie est d'agir comme « intermédiaire » pour rendre accessible une connectivité à large bande passante dans les différents secteurs de la Mauricie non desservis par les grands télécommunicateurs et les câblodistributeurs. L'exploitation des services de télécommunications vers les entreprises, organismes et résidences est confiée à des fournisseurs de services accrédités par TGV Net Mauricie.

### **Résolution relative au programme** **« Communautés rurales branchées »**

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé est favorable à l'élargissement de la desserte d'un service Internet Haute Vitesse pour une partie du territoire, soit une ou des associations de lac sur le territoire des municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT l'existence du programme « Communautés rurales branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT que TGV Net Mauricie, organisme sans but lucratif, est l'organisme promoteur pour la présentation des demandes de subvention dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Pierre Bouchard, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie appuie TGV Net Mauricie concernant une partie du territoire de la MRC de Maskinongé, soit une ou des associations de lac sur le territoire des municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Élie-de-Caxton, dans le cadre des démarches nécessaires afin d'obtenir l'aide financière pour réaliser l'élargissement de la desserte d'un service Internet Haute Vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-03-038

**6.0 TRANSPORT COLLECTIF**

**Résolution relative à l'appui du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie au rapport final remis au ministère des Transports (MTQ) concernant l'étude sur le transport collectif interterritorial et à l'engagement de la CRÉ de la Mauricie à faire le nécessaire à la réalisation d'un plan d'action qui y est relié**

- CONSIDÉRANT que le 18 juin dernier était présentée, aux membres du CA de la CRÉ de la Mauricie, une synthèse de l'étude, menée par une firme de consultant, portant sur l'évaluation des besoins et l'identification des solutions des axes interterritoriaux en transport collectif régional en Mauricie;
- CONSIDÉRANT que lors de cette même séance, les membres du CA de la CRÉ de la Mauricie ont adopté un scénario qui identifiait 11 dessertes interterritoriales à mettre sur pied, telles qu'en résultaient les recommandations de l'étude;
- CONSIDÉRANT que cette étude est terminée et qu'un rapport final doit être remis au ministère des Transports du Québec et que ce dernier doit être adopté par le CA de la CRÉ de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le rapport final est identique à la synthèse présentée lors de la séance du CA de la CRÉ de la Mauricie, le 18 juin dernier, et que seuls les recommandations et un plan d'action y sont ajoutés;
- CONSIDÉRANT que la Table régionale en transport collectif de la Mauricie, où sont réunis un représentant de chacun des territoires, des commissions scolaires, des corporations de transport collectif, du Regroupement des organismes des personnes handicapées, de l'Office des personnes handicapées du Québec, d'Emploi-Québec, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports du Québec, du Consortium en développement social et de la CRÉ, reste active et partie prenante dans toutes les décisions concernant les démarches reliées à la réalisation du plan d'action de l'étude;
- CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'amène le transport collectif et son rôle important pour le développement régional, particulièrement pour favoriser l'occupation du territoire, l'accessibilité à la formation et à l'emploi;

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Lord, appuyé par M. Réjean Gaudreault, que la CRÉ adopte le rapport final de l'étude portant sur l'évaluation des besoins et l'identification des solutions des axes interterritoriaux en transport collectif régional en Mauricie et que la CRÉ s'engage à entreprendre les actions nécessaires, afin de mettre sur pied le plan d'action relié à l'étude et en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-03-039

**7.0 FONDS DE PARTENARIAT EN TOURISME**

Pour faire suite à la recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Éric Lord, que suite à l'impossibilité du ministère du Tourisme de financer sa mise de fonds dans le Fonds de partenariat touristique mauricien, de procéder tout de même à un appel de projets à l'automne 2009 avec les montants disponibles provenant de l'Association touristique régionale et de la CRÉ de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/09-10-03-040

**8.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL****8.1 Bilan**

En date du 17 septembre 2009, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 1 964 028 \$.

**8.2 Projets****8.2.1 Portrait et plan action habitation (AA-140-09)**

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière  
pour le projet «Portrait et plan action habitation» (AA-140-09)**

Le projet consiste à faire un portrait régional sur l'état de l'habitation en Mauricie (en complément à l'étude déjà faite en 2003 qui portait uniquement sur le logement social) et à doter la Mauricie d'un plan de mise en œuvre axé sur des actions concrètes dans chacun des territoires.

CONSIDÉRANT que la problématique de l'habitation est commune à chaque territoire;

CONSIDÉRANT que le projet a été élaboré et sera mis en œuvre selon les réalités de chacun des territoires;

CONSIDÉRANT que des actions concrètes doivent être mises en place pour obtenir un changement positif et significatif en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT l'étroite collaboration des acteurs de la région et celle de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M<sup>me</sup> France Cormier, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 18 300 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant, et à ce que chaque MRC et Ville de la région soit consultée sur leurs besoins en habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2.2 Écol'Hôtel Boutique (AA-103-08)**

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière  
pour le projet «Écol'Hôtel Boutique» (AA-103-08)**

Le projet consiste à la création d'une Écol'Hôtel Boutique dans les premiers quartiers de la Ville de Trois-Rivières.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010), notamment pour les enjeux 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT que la Mauricie offre une programmation académique complète en hôtellerie et que se doter d'une école serait une plus-value pour la région;

CONSIDÉRANT que tous les achats inhérents à l'hôtel se feront prioritairement dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet est innovateur et qu'il tissera des liens avec les différents établissements d'enseignement, tant pour les secteurs

de la restauration et de l'hôtellerie que pour les secteurs liés à l'ingénierie et à la recherche et développement;

CONSIDÉRANT que l'Écol'Hôtel Boutique est un concept innovateur;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 75 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant, et à ce que cette contribution serve uniquement à mieux structurer et à finaliser le concept de l'Écol'Hôtel Boutique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.2.3 Stratégie Jeunesse – 2009-2012 (AA-146-09)

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « Stratégie Jeunesse – 2009-2012 » (AA-146-09)**

Après une première séquence de trois ans (2006-2009) de déploiement de la Stratégie jeunesse misant sur le concept Destination Mauricie, le Forum Jeunesse Mauricie (FJM) et ses partenaires, les Carrefours jeunesse-emploi (CJE), demandent à la CRÉ de participer à un nouveau projet de trois ans (2009-2012) sur la base de cette même approche.

Le FJM veut poursuivre sa vaste opération de sensibilisation auprès des jeunes en consolidant des activités déjà engagées et porteuses de résultats qui découlent des actions entreprises à la suite du premier projet. De plus, le FJM veut susciter de nouveaux partenariats dans les domaines publics et d'affaires pour rejoindre le plus de personnes possibles avec les outils et les moyens développés. Les cibles de la nouvelle stratégie sont :

- Les municipalités, les intervenants et les entreprises;
- Les jeunes qui sont présents sur le territoire pour leurs études postsecondaires;
- Les jeunes mauriciens qui sont à l'extérieur de la région et qui veulent revenir;
- Les jeunes de l'extérieur de la région qui ont de l'intérêt pour la Mauricie.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional (2005-2010) particulièrement à l'égard des actions contribuant à contrer la dévitalisation sociodémographique et à soutenir le développement des ressources humaines pour faire face aux besoins de main-d'œuvre spécialisée;

CONSIDÉRANT que le projet propose de mettre en place divers outils et stratégies pour améliorer le bilan de l'exode des jeunes et pour rendre la Mauricie attractive pour les professionnels et la main-d'œuvre spécialisée;

CONSIDÉRANT que le projet permet de compléter les efforts d'autres intervenants pour développer des conditions propices à l'accueil et à l'intégration de nouveaux arrivants dans la région;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M<sup>me</sup> Danielle Bolduc, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 60 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/09-10-03-041 9.0 POINTS D'INFORMATION**

**9.1 Mémoire portant sur le projet de loi no 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier (Commission de l'économie et du travail)**

Certains membres du conseil d'administration ont visionné la présentation de M<sup>me</sup> France Beaulieu et de M<sup>me</sup> Nathalie Blais en Commission parlementaire. Ils soulignent la qualité du mémoire et l'excellente prestation de nos représentantes.

**9.2 Mission d'étude sur la relève d'entreprise**

La direction générale apporte de plus amples informations sur l'objectif de la mission et de ses participants.

**CA/09-10-03-042 10.0 LISTE DES CHÈQUES**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Pierre Bouchard, d'adopter la liste des chèques, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/09-10-03-043 11.0 VARIA**

**11.1 Demande relative à la Biomasse forestière**

**Résolution relative à la biomasse forestière**

CONSIDÉRANT les enjeux du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie dont l'importance de la diversification économique;

CONSIDÉRANT le rôle actif joué par la CRÉ de la Mauricie avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) relativement au programme d'octroi d'un permis autorisant la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT l'impact important des projets priorités pour la diversification économique de la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'ambiguïté existante sur certains éléments du programme;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. André Nollet, de demander au MRNF de préciser les redevances que les détenteurs d'un permis de récolte de biomasse forestière doivent assumer concernant les branches au sol et l'utilisation des chemins forestiers construits antérieurement, ces redevances empêchant actuellement la conclusion des ententes entre détenteurs de CAAF et preneurs de biomasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.2 Forum sur la communauté entrepreneuriale**

M<sup>me</sup> Danielle Bolduc fait part de la tenue d'un premier forum sur la communauté entrepreneuriale, qui se tiendra à Shawinigan, le 9 octobre prochain. L'objectif vise à stimuler le goût d'entreprendre en Mauricie. Elle souligne que cette activité sera étendue à d'autres territoires prochainement.

### **11.3 Demandes relatives à la prolongation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR)**

#### **Résolution relative aux demandes de prolongation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR)**

- CONSIDÉRANT que l'entente survenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie pour la délégation du PMVRMF et du PPR se termine le 31 mars 2010;
- CONSIDÉRANT que le 18 septembre 2008 une résolution de même nature a été entérinée par la Conférence régionale des élus de la Mauricie et transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- CONSIDÉRANT que les deux programmes ont été prolongés seulement pour une année supplémentaire et que dans le cas du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts aucun budget ne nous a été alloué pour l'année 2009-2010;
- CONSIDÉRANT que la Mauricie veut se doter d'une culture forestière et que le PPR est un outil essentiel pour le soutien en matière d'éducation et de transfert technologique, pour l'harmonisation des usages sur les terres du domaine de l'État et pour l'expérimentation de nouveaux concepts, notamment en aménagement des forêts;
- CONSIDÉRANT que le PPR et le PMVRMF sont des leviers économiques majeurs pour la Mauricie, et ce, autant sur les terres du domaine de l'État qu'en forêt privée;
- CONSIDÉRANT que le PPR et le PMVRMF contribuent au maintien d'une centaine d'emplois en Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le PMVRMF stimule le développement de la région et améliore d'année en année les infrastructures récréotouristiques, les aménagements fauniques, le réseau de chemin forestier ainsi que l'aménagement des forêts privées;
- CONSIDÉRANT que pour l'année 2009-2010 dans le cadre du PPR, il y a un manque à gagner de 100 000 \$ afin de combler les besoins en matière d'éducation et de transfert technologique ainsi que pour l'harmonisation des usages sur les terres du domaine de l'État;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Sébastien Duchesne, que l'entente de délégation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR), survenue entre la CRÉ et le MRNF, soit reconduite jusqu'en 2013 et pour l'année 2009-2010 qu'un montant de 100 000 \$ soit demandé au MRNF, afin de combler les besoins au niveau du PPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11.4 Demande relative à la Charte de Coalition Bois Québec**

#### **Résolution relative à la Charte de Coalition Bois Québec**

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a inclus l'atteinte du développement durable dans ses orientations stratégiques;

- ATTENDU QUE de plus en plus, le consommateur exige de connaître l'origine des biens qu'il se procure et est plus sensible à leur empreinte écologique;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des métiers de la foresterie et du bois que le Québec se distingue par son engagement envers des pratiques respectueuses de l'environnement;
- ATTENDU QUE les matériaux conçus de façon respectueuse de l'environnement prendront une place grandissante sur les marchés et qu'il convient d'utiliser les bons matériaux pour les meilleurs usages;
- ATTENDU QUE les élus, les décideurs, les concepteurs, les fabricants et les constructeurs désirent lancer un signal fort quant à leur engagement envers le développement durable;
- ATTENDU QUE l'intérêt manifeste des milieux concernés justifie la création d'une coalition québécoise du bois;

ET CONSIDÉRANT :

- que l'usage accru du bois dans la construction est prioritaire;
- que le bois peut jouer un rôle important dans la séquestration du carbone et qu'il est renouvelable et recyclable;
- que l'utilisation prioritaire du bois, là où elle est appropriée, contribue à la réduction des gaz à effet de serre;
- que l'utilisation du bois provenant de forêts aménagées selon les principes du développement durable va dans le sens des objectifs sociaux, environnementaux et économiques du Protocole de Kyoto;
- que l'accroissement de la part du bois dans la construction au Québec pourra contribuer à réduire l'empreinte écologique des bâtiments;
- l'importance de poursuivre la recherche d'une conjugaison optimale des différents matériaux de construction en valorisant pour chacun ses qualités énergétique, écologique, sociale et environnementale;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Robert Lalonde, que la Conférence régionale des élus (CRÉ) joigne le mouvement de sensibilisation initié par la Coalition Bois Québec et s'engage, dans la mesure de ses moyens, à créer des conditions permettant une utilisation accrue des produits du bois en Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11.5 Utilisation du bois dans les édifices publics

#### **Résolution relative à l'utilisation du bois dans les édifices publics**

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de sensibiliser les instances concernées par la formation des ingénieurs et des architectes aux grandes qualités du bois et à son utilisation accrue dans les édifices publics au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11.6 Remerciements

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ de féliciter la présidente de la CRÉ, M<sup>me</sup> France Beaulieu, pour son excellent travail depuis quatre ans ainsi que M. Elzéar Lepage pour son implication au secteur de la forêt, tous deux quittant leur fonction municipale le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

---

**CA/09-10-03-044 12.0 QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Michel Veillette de l'Association des trappeurs du Haut-Saint-Maurice remercie la CRÉ de la Mauricie pour avoir répondu favorablement à ses demandes avec le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) – Volet II.

**CA/09-10-03-045 13.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE ET CALENDRIER DES RENCONTRES**

La direction générale dépose le calendrier des rencontres de la CRÉ de la Mauricie.

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Danielle Bolduc, appuyée par M<sup>me</sup> France Cormier, d'adopter le calendrier des rencontres, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le jeudi 10 décembre 2009, à la MRC de Maskinongé.

**CA/09-10-03-046 14.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> France Cormier, appuyée par M. Éric Lord, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

France Beaulieu  
Présidente

---

Pierre A. Dupont  
Secrétaire